

## COMMUNIQUÉ CONSEIL DU 7 NOVEMBRE 2011

Le conseil municipal s'est réuni le 7 novembre 2011 et a délibéré sur les affaires suivantes :

- Un avis favorable a été donné aux adhésions des communes de NOYANT et SAINT-SAUVEUR DE LANDEMONT au SMIEL, l'une pour la compétence, l'autre pour l'éclairage public.
- Un avenant est conclu avec le Cabinet Ponant, chargé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, afin de proroger le délai de la mission. Aucune incidence financière n'est prévue.
- Des travaux de voirie 2010 avaient été reportés pour une partie en septembre 2011. Un calcul des pénalités avaient été émis par le Maître d'œuvre. Le Conseil Municipal n'appliquera pas ces pénalités.
- Le Conseil Municipal a pris acte des rapports annuels 2010 des Services Eau-Assainissement et Service Collecte et Traitement des Déchets ménagers.
- Le Conseil Municipal, a décidé de porter la nouvelle taxe d'aménagement communale à 2% à partir du 1<sup>er</sup> mars 2012. Cette nouvelle taxe remplacera la Taxe Locale d'Equipement qui était pratiquée au taux de 1%.  
Il est a rappelé que la TLE était calculée sur le SHON construite (Surface Hors d'œuvre Nette).  
La nouvelle taxe sera calculée sur l'intérieur des bâtiments construits (hauteur minimum 1,80m) sans distinction entre garage/dépendance ou habitation. C'est la date du dépôt de permis qui validera la taxation à 2%. Tant que le taux restera inférieur à 5% (maxi 20%) elle pourra se cumuler avec la PVR (Participation Voirie et Réseaux).
- Il avait été prévu, au budget communal un emprunt de 80 000€ en 2010 et 85 000€ en 2011, finalement 165 000€ ont été contracté auprès du Crédit Mutuel sur la base d'un taux fixe à 4,50% trimestriel, sur 10 ans.
- Un arrêté du Maire est pris pour conserver la police du Maire sur l'eau, l'assainissement, le ramassage des déchets, etc... Le pouvoir de police ne sera pas transféré à Saumur Agglo qui dispose de ces compétences.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les Labels de « Petites Cités de Caractère » et « Villages de Charme » n'ont pas été attribués à la commune de Fontevraud l'Abbaye.
- Le Conseil Municipal est favorable à la réalisation de travaux supplémentaires à l'entrée du cimetière (coût 18 000€ environ). Ils pourraient être réalisés en 2012.
- Le Conseil Municipal souhaite lancer une partie de l'étude des cavités pouvant exister sous la rue St-Jean-de-l'Habit.
- Le nouveau circuit équestre présenté par le Parc Naturel Régional est approuvé.
- Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de rechercher dès maintenant les subventions nécessaires à l'aménagement du Centre-Bourg sur la base de l'avant-projet. Une tranche ferme s'élève à 470 000€, une tranche conditionnelle pourrait suivre ensuite en fonction des possibilités budgétaires.

➤

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 12 décembre 2011 à 20h30

Le 17 novembre 2011,  
Le Maire,  
R. CATIN